

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de la **SARL COFREDIS**. Elles s'appliquent à toutes les ventes de produits par notre société sauf accord spécifique préalable à la commande et convenu par écrit entre les parties.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicité, notices n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

ARTICLE 2 – CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA VENTE EN LIGNE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent également à toutes commandes passées sur le site Internet de la **SARL COFREDIS**, à l'adresse : <http://www.cofredis.fr>. Les Conditions générales de Ventes sont celles en vigueur au jour de la validation de la commande.

2.1 : COMMANDE EN LIGNE

Nos offres de produits et de prix sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site.

La validation des commandes et l'emploi de la signature électronique sur le site de la **SARL COFREDIS** sont régis par la loi du 13 mars 2000 sur la signature électronique.

Ainsi, conformément à la législation, tout bon de commande signé du consommateur par «double-clic» constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause que dans les limites prévues dans les présentes Conditions générales de vente.

Le «double-clic» associé à la procédure d'authentification et de non répudiation et à la protection de l'intégrité des messages constitue une signature électronique. Cette signature électronique a valeur entre les parties au même titre qu'une signature manuscrite.

Les commandes font l'objet d'une confirmation par e-mail. Toutefois, elles ne sont traitées qu'à la réception de votre règlement.

2.2 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement d'une commande passé sur notre site peut être effectué de la façon suivante :

- par carte bancaire (Bleue, Visa, Mastercard). Les cartes émises par des banques domiciliées hors de France doivent être obligatoirement des cartes bancaires internationales. Vos coordonnées bancaires peuvent être transmises par Internet (saisie sécurisée par cryptage), par fax ou par téléphone.
- par chèque bancaire en euro établi à l'ordre de COFREDIS.

Votre commande est alors réservée pendant 7 jours. Au-delà de ce délai, sans réception de votre chèque, elle sera annulée. La commande ne sera traitée qu'à réception de votre chèque et après validation. Votre chèque ne sera encaissé que le jour de l'expédition de la commande.

2.3 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La SARL COFREDIS traite les informations personnelles concernant ses clients avec la plus stricte confidentialité. Les renseignements qui vous sont demandés lors de votre commande sont indispensables à son bon déroulement. Conformément à l'art 34 de la Loi «Informatique et Liberté», à tout moment, « vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ».

ARTICLE 3 – COMMANDE

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs, et accepté par notre société, accompagné de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

Les commandes transmises à la **SARL COFREDIS** sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part.

Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client ne pourra être prise en compte que si la demande est faite par écrit, télécopie ou courrier électronique, et est parvenue à la **SARL COFREDIS**, au plus tard 8 jours après réception de la commande initiale.

En cas de modification de la commande par le client, notre société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

Pour toute nouvelle entrée en relation avec la **SARL COFREDIS**, en préalable à leur première commande, les clients professionnels doivent impérativement compléter, dater, signer et cacheter une demande d'ouverture de compte.

ARTICLE 4 – APPROBATION TECHNIQUE DU CLIENT

Les commandes spécifiques demandées à la **SARL COFREDIS** devront faire l'objet d'une approbation technique de la part de sa clientèle. Dès leur réalisation, les épreuves, croquis, textes, maquettes dessins, etc... sont soumis au client.

Les corrections éventuelles doivent y être apportées et les documents doivent être retournés à la **SARL COFREDIS** avec la mention "Bon pour travaux", la date et la signature du client. La responsabilité de notre société n'est engagée que si l'exécution n'est pas conforme au bon pour travaux, dernier en date, signé par le client.

Toute création quelle qu'en soit la nature, fournie et facturée à l'acheteur reste la propriété artistique et intellectuelle exclusive de la **SARL COFREDIS**. La propriété industrielle et en particulier les brevets, les modèles et marques déposés demeurent également dans tous les cas sa propriété exclusive.

ARTICLE 5 – LIVRAISONS

5.1 : DELAIS

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

La **SARL COFREDIS** s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, tels que grèves, difficultés d'approvisionnement ou autres...

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation d'une commande ou sa résiliation lorsque celle-ci a été enregistrée par notre société.

5.2 : RISQUES

Le transfert des risques sur les produits vendus par la **SARL COFREDIS** s'effectue à la remise des produits au transporteur ou à la sortie de nos entrepôts lorsque le client prend lui-même livraison de la marchandise.

5.3 : TRANSPORT

Il appartient au client, en cas d'avaries des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.

La responsabilité de la **SARL COFREDIS** ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce, et dont copie sera adressée simultanément à la **SARL COFREDIS**, sera considéré accepté par le client.

5.4 : RECEPTION

Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur, telles que décrites à l'article 5.3, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par la **SARL COFREDIS** que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec AR, dans le délai de 3 jours prévu à l'article 5.3.

Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord exprès et écrit de la **SARL COFREDIS**,

Les frais de retour ne seront à la charge de notre société que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire.

Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

Lorsque après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par la **SARL COFREDIS** ou son mandataire, le client ne pourra demander que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande. A défaut d'acceptation de ce principe, la **SARL COFREDIS** délivrera un Avoir à son client.

La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant. Toute réserve devra être confirmée dans le délai de 3 jours après réception par lettre recommandée avec AR.

Les réclamations ne dispensent pas le client du paiement des marchandises concernées.

ARTICLE 6 – TARIF / PRIX

Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours hors taxes. La **SARL COFREDIS** ne pratique pas l'escompte en cas de règlement anticipé.

Nos prix s'entendent départ entrepôts.

A défaut de fixation de durée, l'offre de prix engage la **SARL COFREDIS** pour une période de 2 mois. Sauf échelonnements prévus dans la demande, les offres de prix sont établies pour des marchandises, livrées et facturées en une seule fois.

En cas de modification sensible des données économiques, notamment des coûts de main-d'œuvre, de matière ou de transport, nous nous réservons le droit de réviser nos prix.

Toutes modifications, soit de taux, soit de la nature des taxes fiscales auxquelles sont assujetties nos ventes, sont répercutées, dès leur date légale d'application, sur les prix déjà remis par nous à nos clients ainsi que sur ceux des commandes en cours. Ces modifications ne peuvent être en aucun cas un motif de résiliation de la commande.

ARTICLE 7 – PAIEMENT

Pour les commandes de moins de 3000 C HT un acompte de 30 % sera demandé à nos clients.

Pour les commandes supérieures à 3000 C HT l'acompte sera défini contractuellement avec nos clients au jour de la commande.

Dans les deux cas, le solde de nos factures étant réglé à la date d'exigibilité figurant sur celles-ci.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, la **SARL COFREDIS** se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

Toutes les commandes que nous acceptons d'exécuter le sont, compte tenu du fait que le client présente des garanties financières suffisantes, et qu'il règlera effectivement les sommes dues à leur échéance. Aussi, si la **SARL COFREDIS** a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part de son client à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, notre société peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le client, de garanties au profit de la **SARL COFREDIS**.

Nous aurons également la faculté, avant l'acceptation de toute commande d'exiger du client communication de tous documents nous permettant d'apprécier sa solvabilité.

En cas de refus par le client du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, la **SARL COFREDIS** pourra refuser d'honorer la commande passée et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

Dans le cas où un client passe une commande sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, la **SARL COFREDIS** pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

ARTICLE 8 – NON-PAIEMENT

PENALITES DE RETARD

Pour notre clientèle de professionnels, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu que tout paiement au-delà du délai indiqué sur nos factures fera l'objet des pénalités de retard calculées à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de l'exigibilité des factures et ce sans qu'aucun rappel ni mise en demeure ne soit nécessaire.

CLAUSE PENALE

Pour l'ensemble de nos clients, professionnels et particuliers, si la **SARL COFREDIS** est contrainte de recourir pour le recouvrement des sommes qui lui sont dues à un Cabinet de Contentieux, un Huissier ou un Avocat, le débiteur versera à titre de Clause Pénale une indemnité forfaitaire dès à présent fixée à **15 %** des sommes dues.

ARTICLE 9 – RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'au complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement.

Le client ne pourra revendre les produits non payés que dans le cadre de l'exploitation normale de son commerce, et ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur ses stocks impayés.

En cas de défaut de paiement, le client s'interdira de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de produits impayés.

La **SARL COFREDIS** pourra également exiger, en cas de non-paiement d'une facture à échéance, la résolution de la vente après envoi d'une simple mise en demeure. De même, la **SARL COFREDIS** pourra unilatéralement, après envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser un inventaire de ses produits en possession du client, qui s'engage, d'ores et déjà, à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres à cette fin, veillant à ce que l'identification des produits soit toujours possible.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, le client est tenu d'en aviser immédiatement la **SARL COFREDIS** qui se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock.

La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci.

A compter de la livraison, l'acheteur est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises.

Dans le cas de non-paiement et à moins que nous ne préférions demander l'exécution pleine et entière de la vente, nous nous réservons le droit de résilier la vente après mise en demeure et de revendiquer la marchandise livrée, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur et les versements effectués nous étant acquis à titre de clause pénale.

ARTICLE 10 – GARANTIE DES VICES APPARENTS OU CACHES

Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le client plus de **20 Jours** après la livraison des produits.

Il est expressément convenu par l'acceptation par le client des présentes conditions générales de vente qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer la non-conformité des produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par la **SARL COFREDIS**. A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de la **SARL COFREDIS** vis-à-vis du client, à raison de vice caché, ne pourra être mise en cause.

Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par la **SARL COFREDIS**.

Au titre de la garantie des vices cachés, la **SARL COFREDIS** ne sera tenue que du remplacement sans frais, des marchandises défectueuses, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

Notre garantie cesse de plein droit dès lors que notre client ne nous a pas averti du vice allégué dans un délai de **20 jours** francs à partir de sa découverte. Il lui incombe de prouver le jour de cette découverte.

ARTICLE 11 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclu par la **SARL COFREDIS**, ou au paiement du prix, sera porté devant les juridictions du siège de notre société, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Le fait pour la **SARL COFREDIS**, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.